

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER UN TEST DIAGNOSTIQUE POUR LE VIRUS DU SARS-COV2¹ PAR ÉCOUVILLONNAGE NASOPHARYNGÉ ET OROPHARYNGÉ

Établissement : CISSS de Lanaudière

Numéro de l'ordonnance collective : OC CISSSL 35

Période de validité : 3 ans (Décembre, 2026)

SITUATION CLINIQUE

Usager de 18 ans et plus qui présente des manifestations cliniques compatibles avec la COVID-19.

Un des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none">• Agueusie• Anosmie• Dyspnée• Essoufflement• Fièvre• Mal de gorge• Toux (nouvelle ou aggravée)	OU	Deux des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none">• Céphalée• Douleur abdominale ou diarrhée• Fatigue intense• Myalgie• Nausée ou vomissements• Perte d'appétit importante• Rhinorrhée ou congestion nasale de cause inconnue	OU	<ul style="list-style-type: none">• Cas contact selon la définition de l'INSPQ², après l'évaluation de la conseillère en PCI (prévention et contrôle des infections).
---	-----------	--	-----------	--

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Activités réservées de l'infirmier(ère) :

1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
2. Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance.
3. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
4. Appliquer des techniques invasives.

Activités réservées de l'infirmier(ère) auxiliaire :

1. Contribuer à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins.
2. Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmières du CISSS de Lanaudière œuvrant dans une unité de soins de courte durée, un milieu de réadaptation et un milieu de soins de longue durée (CHSLD, MDA-MA) au CISSS de Lanaudière.

Infirmière auxiliaire, à la demande de l'infirmière qui a procédé à l'évaluation, œuvrant dans une unité de soins de courte durée, un milieu de réadaptation et un milieu de soins de longue durée (CHSLD, MDA-MA) au CISSS de Lanaudière.

INDICATIONS

Aucune indication additionnelle.

¹ SARS-CoV-2 : pathogène en cause dans l'infection COVID-19

² INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Dépister ou détecter rapidement la présence du virus SARS-CoV-2 chez les usagers afin de mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle.

CONTRE-INDICATIONS

- Chirurgie récente de la bouche ou du nez.
- Épistaxis active.
- Laryngospasme (stridor).
- Obstruction des voies nasales.
- Usager considéré rétabli selon les critères de l'INSPQ (résultat de COVID-19 ou cas confirmé par lien épidémiologique, dans le délai déterminé par l'INSPQ).

PROTOCOLE MÉDICAL

DIRECTIVES À L'INFIRMIÈRE OU À L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE :

1. Effectue l'évaluation de la condition clinique de l'usager selon ses signes et symptômes.
2. Considère ses antécédents.
3. Valide l'absence de contre-indications ainsi que les indications à l'application de la présente ordonnance collective.
4. Initie l'ordonnance collective ou avise l'infirmière auxiliaire qu'elle peut appliquer l'ordonnance collective.
5. Effectue le prélèvement de dépistage selon les méthodes de soins informatisées (MSI) pour procéder au prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures, prélèvement salivaire ou par gargarisme.
6. Identifie et achemine les prélèvements selon la procédure établie avec le laboratoire du CISSS de Lanaudière.
7. Documente ses interventions au dossier de l'usager.

ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

1. Applique les mesures de protection de base ou additionnelles en vigueur, selon la situation en prévention des infections.
2. Avise l'équipe PCI selon les moyens de communication établis.
3. Enseignement à l'usager/famille sur les mesures de protection et de réduction de la transmission.

SUIVI

À la réception du résultat de laboratoire :

Résultat positif	Résultat négatif
<ul style="list-style-type: none">– Maintenir les précautions additionnelles en place.– Aviser l'équipe PCI.– Aviser le médecin / IPS répondant.	<ul style="list-style-type: none">– Réévaluer la condition de l'usager par l'infirmière, le médecin ou la conseillère en PCI pour le maintien des précautions additionnelles.– Aviser l'équipe PCI.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

L'orientation vers un médecin ou une IPS doit se faire lorsque des signes et symptômes d'intensité modérée à sévère sont évalués et en respect de la trajectoire établie par le CISSS de Lanaudière.

Signes et symptômes modérés, tels que :

- Dyspnée rapidement progressive;
- Fatigue inhabituelle avec impact sur les activités de la vie quotidienne (AVQ) et les activités de la vie domestique (AVD);
- Hémoptysie;
- Incapacité de s'alimenter ou s'hydrater;
- Œdème d'apparition nouvelle des membres inférieurs ou augmentation de l'œdème déjà connue;
- Toux fréquente et rapidement progressive.

Signes et symptômes sévères, tels que :

- Altération de l'état de conscience ou détérioration rapide de l'état général;
- Bradypnée ou tachypnée persistante (30 / minutes pour adulte);
- Céphalée intense;
- Convulsions;
- Douleur thoracique d'origine cardiaque suspectée;
- Dyspnée sévère;
- Fièvre chez une clientèle à risque (immunosupprimée, atteinte d'une maladie chronique ou d'âge avancé);
- Fièvre et retour de zone ou prophylaxie malaria recommandée (selon consultation prévoyage);
- Nausées et vomissements avec signes de déshydratation;
- Palpitations cardiaques avec dyspnée ou douleur thoracique associée.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Non applicable.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Ordonnance collective - Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé.* (2020).

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *Algorithme pour usager avec ou sans symptômes compatibles avec un virus respiratoire - Service de prévention et contrôle des infections, 7 septembre 2023.*

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *SRAS-CoV-2 : Définitions des termes en prévention et contrôle des infections dans les milieux de soins.* Document synthèse, 7 juillet 2023.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *SRAS-CoV-2 : Principes généraux de prévention et contrôle des infections en période de circulation du SRAS-CoV-2.* RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES, 7 juillet 2023.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections en présence d'un cas suspecté ou un cas de COVID-19 en milieux de courte durée, de longue durée, de réadaptation et de santé mentale.* RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES, 7 juillet 2023.

CENTRE INTÉGRÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *Méthodes de soins informatisées : Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures.* [En ligne].

<http://cisslanaudiere.intranet.reg14.rtss.gc.ca/info-clinique/soins-infirmiers/methodes-de-soins/>

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Non applicable.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

En cas de problème, ou pour toutes questions, contacter le médecin. En établissement, le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, le médecin présent au service ou le médecin de garde assigné.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

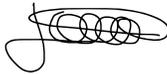
Dr Alain Charbonneau, microbiologiste-infectiologue
Dr Philippe Deschênes, microbiologiste-infectiologue
Dre Audrey Lafortune, omnipratienne

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Conseillères en soins infirmiers - Service de prévention et contrôle des infections
Comité des ordonnances collectives du CISSS de Lanaudière

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

REPRÉSENTANT DU CMDP (EN ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Signature	Date
Ouellet, Jérôme		2023-12-12

4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur :

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision :

Signature du médecin répondant (si applicable) :

Signature :

Date :